



Fraction

Lola Artigao, Lucien Max,
Annette Willems-Kirsch

Administration communale de Schengen
Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 13 octobre 2026

Objet : question écrite BZ# 05/2026

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » souhaitent vous soumettre en annexe la

Question écrite BZ# 05/2026

Transport vers l'école de musique – Questions sur l'organisation actuelle

tout en priant le Collège des bourgmestre et échevins d'y répondre dans les délais impartis.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »
Annette Willems-Kirsch
Conseillère communale



Question écrite BZ#05/2026

Transport vers l'école de musique –
Questions sur l'organisation actuelle

Introduite par la fraction Besser Zesummen
le 13 octobre 2026

Le groupe Besser Zesummen souhaite obtenir quelques précisions concernant l'organisation actuelle du transport vers l'école de musique, notamment pour les enfants qui ne fréquentent pas la Maison Relais.

Notre démarche ne vise pas à demander un traitement particulier, mais à comprendre l'organisation actuelle et à examiner si des solutions équitables sont possibles pour les différentes situations familiales.

1. Comment l'organisation actuelle du transport a-t-elle été définie et quels critères ont été retenus pour déterminer les enfants pouvant en bénéficier ?
2. Pour quelles raisons le transport est-il actuellement limité aux enfants fréquentant la Maison Relais ? Le mode de garde de l'enfant constitue-t-il un critère déterminant ?
3. La possibilité pour des enfants gardés à domicile de rejoindre le bus à un point de rendez-vous déterminé, par exemple à la Maison Relais de Remerschen, a-t-elle été étudiée ?
4. Des places sont-elles actuellement disponibles dans les bus concernés et, dans l'affirmative, quelles seraient les éventuelles contraintes à une utilisation plus large de ces places ?
5. Combien d'enfants et de familles sont concernés par cette situation et quels retours la commune a-t-elle reçus de la part des parents ?
6. Quel est le coût annuel du transport et des considérations financières ont-elles joué un rôle dans l'organisation actuelle ? Si oui, quelles économies sont réalisées ?
7. Quel serait le coût éventuel d'une solution permettant également à des enfants ne fréquentant pas la Maison Relais d'utiliser le transport, notamment lorsque des places sont disponibles ?
8. Le Collège échevinal serait-il disposé à réexaminer cette organisation avec les communes concernées et la direction de l'école de musique afin de rechercher une solution qui tienne compte des différentes situations familiales ?

Il ne s'agit pas de demander un privilège, mais de voir comment garantir, lorsque cela est possible, un accès équitable au transport en commun pour les enfants fréquentant l'école de musique, indépendamment de leur mode de garde.